



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

déchets médicaux

Question écrite n° 110802

Texte de la question

M. Jacques Lamblin alerte Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur les difficultés inhérentes à la collecte des seringues usagées utilisées par les particuliers en auto-traitement. En effet, de très nombreux malades effectuent eux-mêmes les injections que nécessite leur traitement. Bien que les seringues utilisées pour ces injections soient des déchets d'activité de soins à risques infectieux, les dispositifs de collecte sont rares. Quant aux officines de pharmacies et aux laboratoires de biologie médicale, qui disposent de bacs de collecte dédiés, ils refusent de recevoir ces déchets à risques produits par les malades. Pour éviter que ces seringues ne soient jetées avec les déchets ménagers ou, en cas de tri sélectif, avec les emballages, risquant d'occasionner des accidents d'exposition au sang pour le personnel de collecte et de tri, certaines collectivités locales ont souhaité organiser cette collecte de seringues. Or elles se sont heurtées à d'innombrables difficultés administratives les amenant à renoncer dans la plupart des cas, d'autant plus qu'à ces difficultés s'ajoute le coût généré par la collecte et la destruction par incinération des seringues usagées. Face à ces difficultés d'élimination de leurs seringues auxquelles sont confrontés les malades, il lui demande quelles mesures elle envisage de prendre, afin que soit mis en place rapidement un dispositif rationnel et imposé de collecte des seringues usagées et autres dispositifs piquants ou coupants utilisés par les malades hors contexte hospitalier.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Lamblin](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110802

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 2011, page 6225

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)